

# Qu'est-ce que la violence domestique ?

La violence domestique est un terme utilisé pour décrire toute forme de violence ou d'abus subie par une personne et perpétrée par son époux, son conjoint, un membre de sa famille ou une aide quotidienne.

## La violence domestique inclut l'un ou plusieurs des types de comportements suivants :

- ◆ **L'abus physique** peut englober le fait de pousser ; de bousculer ; de frapper ; de cogner ; d'étrangler ; de donner des coups de pied ; de jeter des objets ; de conduire dangereusement pour faire peur ; ou de vous menacer, vous, vos enfants ou vos animaux, de vous agresser physiquement. L'abus physique peut aussi inclure les comportements qui menacent votre bien-être physique, par exemple, vous refuser ou refuser à vos enfants l'accès aux soins médicaux ou limiter les provisions suffisantes en nourriture et/ou en eau.
- ◆ **L'abus verbal** peut englober le fait de jurer ou d'utiliser un langage injurieux ; la critique permanente et la ridiculisation ; et le fait de faire des remarques désobligeantes et dégradantes. L'abus verbal peut aussi inclure le fait de répandre des rumeurs ou de fausses informations vous concernant auprès de vos amis, de votre famille ou de vos collègues.
- ◆ **L'abus psychologique** se réfère à tout comportement utilisé pour créer un sentiment de détresse, de peur, d'anxiété, de confusion, et/ou d'impuissance. Parmi les exemples : le fait de constamment critiquer ou déprécier vos actes et vos capacités ; ou de vous menacer de vous faire expulser d'Australie, de vous abandonner ou de vous empêcher de voir vos enfants.
- ◆ **L'abus sexuel** se réfère à toute forme de contact ou de comportement sexuel qui serait forcé ou non désiré. Ceci peut inclure : les attouchements, les baisers, les rapports oraux, les rapports anaux ou vaginaux, la visualisation de pornographie, ou tout autre acte sexuel non désiré. L'abus sexuel peut avoir lieu au sein du mariage – il s'agit de rapports sexuels sans consentement libre. On ne considère pas que le consentement soit donné de manière libre ou volontaire si l'on vous a forcée, menacée, intimidée ou contrainte à avoir un rapport avec votre partenaire ; ou si vous avez peur que l'on vous blesse si vous n'acceptez pas le rapport avec votre partenaire.
- ◆ **L'abus financier** peut englober le fait de vous refuser l'accès à l'argent que vous gagnez ou auquel vous avez droit (aide sociale) ; le fait de ne pas vous fournir assez d'argent pour vos besoins personnels et pour ceux de vos enfants ; le fait de vous surveiller constamment et de contrôler tous vos achats ou de menacer de vous couper les vivres.
- ◆ **L'abus social** peut englober les tentatives de restriction ou de limitation de contacts avec votre famille ou vos amis ; le fait de vous surveiller en permanence et de filtrer vos appels téléphoniques ; et le fait de vous filer.
- ◆ **L'abus culturel et spirituel** englobe les comportements qui font preuve d'un manque d'égard et de respect pour vos croyances culturelles et/ou spirituelles, vos valeurs et vos pratiques. Parmi les exemples : la critique constante ou la dépréciation de vos croyances culturelles et/ou spirituelles ; le fait d'interdire toute conversation dans votre langue maternelle ou langue privilégiée ; le fait de vous empêcher de porter les vêtements appropriés à votre culture ; ou de vous refuser l'accès aux événements culturels ou religieux.
- ◆ **Les dégâts matériels** englobent les dégâts causés à votre maison, à vos meubles ou à tout autre bien en votre possession. Parmi les exemples : le fait de casser une assiette, de mettre un coup de poing dans un mur, ou de rayer votre voiture.

## Ce dont il faut se souvenir :

- Personne ne mérite de subir de mauvais traitements.
- La personne qui perpète ces traitements est responsable de ses actes.
- Tout le monde a le droit de se sentir en sécurité.

IWSW would like to acknowledge the Department of Communities for providing funding for this resource and acknowledge the following organisations for their kind permission to adapt existing resources. IWSW would also like to acknowledge the graphic design created by John Garnsworthy and image by Rachel Apelt.

Funded by



Domestic Violence Prevention Centre  
Gold Coast Inc

